



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 2 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le deux juillet à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, M. Christophe CAPRONI, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD, M. Olivier GALLANT, M. Stéphane PERUCH

Absents excusés : Mme Brigitte AUBONNET pouvoir à M. Jérôme de NAZELLE, Mme Fanny ACHART VICTOR pouvoir à Mme Sophie MARVIN, Mme Armelle AGNERAY pouvoir à Mme Marie LITWINOWICZ, M. Nicolas FARRÉ pouvoir à M. Maurice IMBARD

Secrétaire : M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 33

Réf : 2025/07/8 - OBJET : Déclaration sans suite de la procédure de publicité et de mise en concurrence relative à la conclusion d'un marché 2025-09 de fourniture de vêtements professionnels et équipements de protection individuelle.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L. 2121-29 et L. 2122-21 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L. 2124-1, L. 2124-2, R. 2124-1, R. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence lancé le 15 mai 2025 sur la plateforme dématérialisée de la Ville, au BOAMP, au JOUE, en vue de conclure un accord-cadre mono attributaire relatif à la fourniture de vêtements professionnels et équipements de protection individuelle,

Vu les 6 offres réceptionnées dans les délais,

Vu l'article R 2185-1 du Code de la commande publique, relatif à la déclaration sans suite des procédures de consultation,

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 25 juin 2025 de **déclarer la procédure de consultation** relative à la fourniture de vêtements professionnels et équipements de protection individuelle sans suite,

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20250702-2025-07-8-DE
Date de réception préfecture : 11/07/2025

Vu le budget de la Commune,

Considérant que les écarts importants de prix entre les deux offres réceptionnées dans le cadre du lot 1, ne permettent pas notamment en l'absence d'autres offres, de les comparer efficacement et de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse.

Considérant, que l'insuffisance de concurrence constatée sur le lot 1 empêchant de déterminer objectivement et efficacement l'offre économiquement la plus avantageuse, est également présente sur le lot 3 compte tenu de la seule offre déposée dans le cadre de ce dernier.

Considérant, que les délais de livraison de commandes maximum inscrits au cahier des charges des lots 1,2 et 3 ne sont pas adaptés au besoin de la Ville de Saint-Cyr et nécessitent d'être réajustés tout en leur affectant bien évidemment un caractère cohérent et réalisable.

Après avoir entendu son rapporteur,

DÉLIBÈRE

Article 1 : Acte et approuve à l'unanimité la déclaration sans suite ainsi que ses motifs des lots 1,2 et 3 de la consultation relative à la fourniture de vêtements professionnels et équipements de protection individuelle.

Article 2 : Précise qu'une nouvelle procédure de publicité et de mise en concurrence sera mise en œuvre avec prise en compte des ajustements concernant les délais de réalisation des commandes.

Article 3 : Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture le : 11 JUIL. 2025
et par publication en ligne le : 11 JUIL. 2025

Saint-Cyr-l'École,
le : 11 JUIL. 2025

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Sonia BRAU

Vladimir BOIRE
Secrétaire de séance

Signé électroniquement par :
Vladimir BOIRE



Le 9 juillet 2025

